



## CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Date d'affichage : 22 décembre 2020

Date de la convocation : 11 décembre 2020

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt , le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Aurélie CHAMBON

**Secrétaire de séance :** Stéphane CLABAUX

La séance a été levée à 23h45.

### **N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Stéphane CLABAUX pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 2 MODALITÉS D'ORGANISATION DES SÉANCES À DISTANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PAR AUDIO OU VISIOCONFÉRENCE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la possibilité, dans le cadre de ce nouvel état d'urgence sanitaire, de la tenue des séances publiques du Conseil Municipal en visioconférence tout en assurant la publicité des séances,
- APPROUVE les modalités de réunion à distance,
- APPROUVE les termes du règlement annexé à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
Abstention : 4  
Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

### **N° 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

### **N° 4 ACQUISITION DES PARCELLES AX 233 ET AX 234. PROPRIÉTÉ DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles AX 233 et AX 234 à titre gracieux, les frais d'actes restant à la charge de la Ville,
- ACCEPTE la mise en place d'une servitude de passage et d'une servitude de tour d'échelle,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 5 SPL DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2019 de la SPL du Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

### **N° 6 SEML DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2019 de la SEML du Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

### **N° 7 SEML DU VELAY : RÉDUCTION DU CAPITAL ET CONDITIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de la réduction du capital d'un montant de 80 631,91 € portant les fonds propres à 292 785 €,
- PREND ACTE de la nouvelle répartition du capital comportant l'entrée de nouveaux actionnaires et la modification de la participation de certains,
- RENONCE au bénéfice du droit préférentiel de souscription,
- DÉSIGNE comme administrateurs au Conseil d'Administration de la société :  
Monsieur Michel CHAPUIS,  
Madame Ginette VINCENT,  
Parmi ces administrateurs, Madame Ginette VINCENT représentera la collectivité à l'Assemblée Générale de la société,
- PROPOSE Monsieur Roland LONJON en tant que censeur au sein du Conseil d'Administration,
- VALIDE la modification des statuts de la SEM du Velay pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital après augmentation et de l'évolution du nombre des administrateurs porté à 12 dont 8 pour les collectivités.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 8 SEML DU VELAY : AUTORISATION À SIGNER LE PACTE D'ACTIONNAIRES**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE Madame Ginette VINCENT en tant que représentant au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires, à signer le pacte d'actionnaires liant les principaux actionnaires de la société.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 9 CONTRAT DE MANDAT NPNRU : AVENANT N°3**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le projet d'avenant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 10 CONCESSION CŒUR DE VILLE : AVENANT N°4**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le nouveau bilan de la concession d'aménagement de renouvellement urbain centre ville du Puy tel qu'il ressort à l'avenant n°4,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat de concession joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 11 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2019**

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 12 COMMUNICATION DU CRAC 2019 D'ENEDIS RELATIF À LA CONCESSION DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE CONFIEE PAR LE SDE 43**

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- PREND ACTE du Compte-Rendu d'Activité de Concession 2019 d'ENEDIS relatif à la concession de gestion et d'exploitation de la distribution publique d'électricité du département de la Haute-Loire confiée par le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire à ENEDIS.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 13 CRAC 2019 DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY :  
COMMUNICATION**

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- PREND ACTE du Compte-Rendu d'Activité de la Concession 2019 du service de distribution de gaz sur la commune du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 14 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY-EN-VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2019**

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2019 de la Direction de l'Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 15 INVENTAIRE DES VOIES COMMUNALES**

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- PREND ACTE de la présente communication.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 16 VOIES COMMUNALES : DÉNOMINATION DE VOIE ZA DE TAULHAC**

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- APPROUVE la proposition de dénomination de voie comme suit :

« IMPASSE DU PETIT BOIS »

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 17 PRINCIPE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA  
PROMOTION ET L'EXPLOITATION DE LA HALLE ALIMENTAIRE DU PUY-EN-VELAY**

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- APPROUVE le principe de recours à une Délégation de Service Public sous forme d'un affermage pour le développement, la promotion et l'exploitation de la Halle Alimentaire de la ville du Puy-en-Velay après avoir pris connaissance du rapport,
- APPROUVE les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer et conduire la procédure de passation de la Délégation de Service Public pour le développement, la promotion et l'exploitation de la Halle du Puy-en-Velay, conformément aux articles L. 1411-1 et suivants et

R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux articles L. 1121-3, L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 26**

**Contre : 7**

**Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON**

**N° 18 DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL 2021**

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de fixer à 5, pour l'année 2021, le nombre de jours de dérogation au principe du repos dominical,
- ENTÉRINE la liste précisant par catégorie d'activités les dimanches concernés par la présente dérogation :

**- Commerces de détail automobile**

14 mars 2021

13 juin 2021

19 septembre 2021

17 octobre 2021

28 novembre 2021

**- Commerces de détail de jeux et de jouets**

21, 28 novembre 2021

5, 12, 19 décembre 2021

**- Commerces de détail alimentaire**

27 juin 2021

28 novembre 2021

12, 19, 26 décembre 2021

**-Autres commerces de détail**

27 juin 2021

28 novembre 2021

5, 12, 19 décembre 2021

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## N° 19 DOMAINE PUBLIC : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- ADOPTE les tarifs figurant dans le tableau ci-dessous :

Type d'activité et/ou emplacement			Base de calcul	Tarif 2020 en euros	%	Tarif 2021
Type	Activités ou emplacements					
1	MARCHÉS Alimentaires	Place du Clauzel, Place du Martouret, Place Cadelaide, Marché Couvert, Rue Grenouillit, Boulevard Carnot, Rue Saint-Pierre, Place du Plot, St Jean, pl. Eugène Pubellier, Guitard-Gravejal	ml/jour	1,60 €	0,00	1,60 €
		Commerçants non-sédentaire abonnés à l'année	Réduct. sur tarif au ml	1,20 €	0,00	1,20 €
		Raccordement électrique	/marché	1,50 €	0,00	1,50 €
2	MARCHÉS Non-alimentaires	Quincaillerie, confections, confiseries, livres, bazar, etc	ml/jour	1,70 €	0,00	1,70 €
		Commerçants non-sédentaire abonnés à l'année	Réduct. sur tarif au ml	1,28 €	0,00	1,28 €
		Voitures neuves et d'occasion, Engins agricoles neuves et d'occasion	unité/jour	11,70 €	1,7	11,90 €
		Outils agricoles tractés ou portés	unité/jour	2,90 €	1,8	2,95 €
3	Vide-Grenier	Vide-greniers de la Ville	Par Emplacement (4 à 5 mètres)			9,00 €
4	Camions de vente ambulante	Camions pizzas, foods trucks...	Forfait/jour	10,50 €	1,4	10,65 €
5		<i>Fêtes de Toussaint – Cimetière</i>				
		Rue Henri Pourrat – Vente de fleurs pour la Toussaint du 31 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre	ml/jour	1,60 €	3	1,65 €
		<i>Foire de la Toussaint</i>				
		Tarif spécial Foire de la Toussaint	ml/jour	5,40 €	1,9	5,50 €
		Frais de Publicité Foire de la Toussaint	/Forain	3,85 €	1,3	3,90 €
		<i>Bétail – Foire de la Toussaint</i>				
6		Tarif spécial Commerçants non-sédentaires (produits alimentaires)	forfait de 6 m linéaires/jour	109,95 €	1,87	112,00 €
<hr/>						
Type d'activité et/ou emplacement			Base de calcul	Tarif 2020 en euros	%	Tarif 2021 en euros
7	Licence IV	Redevance licence IV appartenant à la Ville du Puy-en-Velay	/an	825,00 €	1,819	840,0 €
8	Publicité	Redevance - Dispositif publicitaire - parking souterrain du Breuil	/an	5 090,00 €	1,6	5 181,62 €

### DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

**VOTE : UNANIMITÉ**

### N° 20 TENNIS DE TABLE LE PUY - CHADRAC : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 787,00 € à l'association Tennis de Table Le Puy Chadrac,
- INSCRIT la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 21 ASSOCIATION GROUPE CYCLO LE PUY-EN-VELAY : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention de 1 300 € à l'association Groupe Cyclo Le Puy-en-Velay pour l'organisation de l'édition 2020 du « Rallye Lafayette »,
- INSCRIT la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 22 COMPÉTITIONS SPORTIVES : RÉPARTITION DE L'AIDE AUX DÉPLACEMENTS POUR LA  
SAISON 2019/2020**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ADOPTE l'attribution de l'aide aux déplacements de la saison sportive 2019/2020 selon le tableau de répartition joint en annexe, pour un montant total de 22 501,58 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

Madame Emmanuelle VIALANEIX ne participe pas au vote.

**N° 23 DISPOSITIF "PROFESSION SPORT" : VERSEMENT DE L'AIDE À L'EMPLOI SPORTIF DE  
JUILLET À DÉCEMBRE 2020**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention aux associations sportives, éligibles au dispositif « Profession Sport » pour un montant total de 6 088,18 € et sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2020. Le tableau joint en annexe précise la répartition de l'aide par club,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 24 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE la modification du tableau des emplois afin d'intégrer la réforme statutaire des cadres d'emplois d'Assistant Socio-Éducatif et d'Éducateur de Jeunes Enfants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**



### **N° 25 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le principe des mises à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 26 RIFSEEP : EXTENSION À DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- INSTAURE pour le personnel concerné, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel applicable aux grades sus-visés et dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP, et les montants correspondants,
- INSCRIT au budget les crédits relatifs au régime indemnitaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 27 PERSONNEL : RÈGLEMENT DE FORMATION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- VALIDE les modalités d'organisation, d'information, et de financement de la formation au profit du personnel conformément au règlement annexé.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 28 ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ACCEPTE la proposition d'assurance des risques statutaires exposée ci-dessus et ses conditions financières,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**Monsieur Michel CHAUPUIS ne participe pas au vote.**

## **N° 29 EGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : PLAN D'ACTION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- VALIDE ce plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 30 CONVENTION DE PARTENARIAT PASS CARD EN VELAY - SAISON 2021 : AVENANT N° 1**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative au "Pass Card en Velay".

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 31 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION**

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE le montant global des aides aux œuvres de vacances de 764,30 € tels qu'ils figurent aux tableaux ci-dessous :

Organisateurs	Séjours	Dates ou périodes		ALSH & Séjours < 5 jours					Séjours ≥ 5 jours				Montant total de la participation	
				1/2 journées			Journées		Nbre Enfants	Durées Séjours	Nbre total journées	4,50 €		
		Du	Au	Nbre enfants concernés	Tarif : 1,70 €	Nbre d'enfants concernés	Tarif : 3,50 €	Participations						
			Nbre ½ journées	Total		Nbre Journées	Total							
Maison des Jeunes et de la Culture (43000 Espaly)	ALSH	vacances été 2020					1	21	73,50 €					73,50 €
		mercredis 3ème trimestre		3	6	10,20 €	1	1	3,50 €					13,70 €
		vacances Toussaint		1	3	5,10 €	3	9	31,50 €					36,60 €
	SOUS TOTAL												123,80 €	
UCPCV (43000 Ceysnac)	ALSH	06/07/2020	21/08/2020				14	111	388,50 €					388,50 €
	Séjour	05/07/2020	18/07/2020							4	14	56	252,00 €	252,00 €
SOUS TOTAL												640,50 €		
TOTAL GÉNÉRAL												764,30 €		

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 32 ACCUEILS DE LOISIRS : MISE EN PLACE D'UN FORFAIT SEMAINE**

Rapporteur : Madame Marie MARQUARSEN

- APPROUVE la tarification forfait semaine correspondant à 5 jours, soit du lundi au vendredi au prix de 4,5 jours à compter du 1er janvier 2021.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

### **N° 33 TAXE FUNÉRAIRE : FIXATION DU MONTANT POUR L'ANNÉE 2021**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- ADOPTE Le tarif «taxe funéraire 2021» proposé, soit 46,40 € par opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

### **N° 34 ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE AU SERVICE DE LA CUISINE EN VELAY : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SOLIGNAC-SUR-LOIRE ET APPROBATION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Solignac-sur-Loire à l'entente intercommunale relative à la production et livraison de repas par la Cuisine en Velay,
- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 telle que décrite ci-dessous :

**Repas primaire 4 composantes (TVA 5,5 %) :**

Repas sans pain 3,56 € HT, soit 3,74 € TTC,

Repas avec pain : 3,65 € HT, soit 3,83 € TTC.

**Repas maternelle 4 composantes (TVA 5,5 %) :**

Repas sans pain 3,23 € HT, soit 3,39 € TTC,

Repas avec pain 3,32 € HT, soit 3,49 € TTC.

**Repas crèches (TVA 10 %) :**

Repas 3,59 € HT, soit 3,95 € TTC,

Goûter 0,49 € HT, soit 0,54 € TTC,

Bouteilles d'eau 0,18 € HT, soit 0,20 € TTC.

- VALIDE l'avenant à la convention de l'entente Intercommunale,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

**N° 35 FINANCEMENT DU SERVICE DE LA RESTAURATION ÉTUDIANTE DU SITE DE L'IUT DU PUY**

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉCIDE d'une participation de la ville du Puy-en-Velay de 63,04 %, en ce qui concerne le financement de la charge nette d'exploitation du service de la restauration universitaire assuré par la ville du Puy-en-Velay sur le site de l'IUT du Puy,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Abstention : 3**  
**Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON**

**N° 36 CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT :  
RENOUVELLEMENT**

Rapporteur : Monsieur Stéphane CLABAUX

- APPROUVE les termes de la convention « cycle complet » avec l'ANTAI,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants ainsi que tout acte permettant de rendre effective cette décision.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 37 AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF À LA  
RÉPARATION DES DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES INTEMPÉRIES DES 12 ET 13 JUIN 2020 SUR  
LA PROPRIÉTÉ SISE 12 RUE DE LA HAUTE-VAYSSE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE Le protocole d'accord transactionnel joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel en annexe relatif à la réparation des dégâts occasionnés par les intempéries des 12 et 13 juin 2020 sur la propriété sis 12 rue de la Haute-Vaysse, avec Madame Céline POUDEIROUX et Monsieur VILLESECHE d'une part et l'entreprise EGEV d'autre part.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 38 ENFOUISSEMENT TELECOM DE LA RUE DU 11 NOVEMBRE ET DU BOULEVARD PRÉSIDENT  
BERTRAND : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 10 886,30 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 10 886,30 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**  
Monsieur Roland LONJON ne participe pas part au vote.

**N° 39 ESPACES PUBLICS DU VAL VERT : DEMANDES DE SUBVENTION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 40 NPNRU VAL VERT - AMÉNAGEMENT REZ DE CHAUSSÉE DU BÂTIMENT 60 - CRÉATION D'UNE MAISON DE QUARTIER ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE LOCAUX : DEMANDES DE SUBVENTION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 41 RÉHABILITATION DE LA HALLE DU MARCHÉ COUVERT : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 42 EMBELLISSEMENT DU PARVIS DU CIMETIÈRE : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ACCEPTE le principe d'aménagement du parvis du cimetière,
- APPROUVE le plan de financement relatif à l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 43 CRÉATION DE TERRAINS DE PADEL : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le « Tennis Club du Puy-en-Velay » pour le versement de la participation financière de la Fédération Française de Tennis.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 44 JARDIN HENRI VINAY - RÉNOVATION DE LA SERRE ET AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'AIRE DE JEUX : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ACCEPTE le principe de réalisation d'aménagements au jardin Henri Vinay,
- APPROUVE le plan de financement relatif à l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 29**

**Contre : 4**

**Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY**

## **N° 45 EMBELLISSEMENT DU SECTEUR VILLE HAUTE - MISE EN PLATEAU RUE BOUCHERIE BASSE : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 46 MAISON DE SANTÉ DU "PENSIO" : FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE la durée d'amortissement de 20 ans pour le bâtiment de la maison de santé du «Pensio»,
- ADOPTE la durée d'amortissement des subventions perçues conformément à celle du bien subventionné.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 47 BUDGET PRINCIPAL - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEURS**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADMET en non valeurs les créances irrécouvrables transmises par le comptable public (état n° 3063040211) et arrêtées pour un montant global de 15 102,59 €,
- AUTORISE le prélèvement de la dépense au chapitre 65 du budget principal.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 48 BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION DES CRÉANCES ÉTEINTES**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADMET les créances éteintes pour un montant total de 2 467,12 €, détaillé dans le tableau ci-dessous :

N° titre	Année	Montant	Montant payé par le créancier	Solde	Libellé
411	2016	51,21 €	/	51,21 €	Régularisation trop perçu salaire
127	2016	134,72 €	80,82 €	53,90 €	Cantine centre loisirs
3431	2006	94,50 €	/	94,50 €	Frais fourrière
1717	2019	324,00 €	/	324,00 €	Régularisation cantine
1751	2018	493,68 €	103,67 €	390,01 €	Régularisation trop perçu suite démission
629 et 1713	2019	222,50 €	/	222,50 €	Régularisation cantine
1780 1647	2017 2018	1 545,00 € 786,00 €	1 000,00 € /	545,00 € 786,00 €	Occupation du domaine public
			Total des créances éteintes	<b>2 467,12 €</b>	

- AUTORISE le prélèvement de la dépense au chapitre 65 du budget principal.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 49 BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2021**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2021 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit 1 834 000,00 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

Pour : 29

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

**N° 50 MISE EN PLACE DU PAIEMENT DES RECETTES LOCALES PAR TIPI (TITRES PAYABLES PAR INTERNET)**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE de mettre en place l'offre de paiement TIPI proposée par le DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP,
- APPROUVE la convention d'adhésion au service de paiement TIPI,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service et tout document s'y référant.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 51 TARIF DE VENTE DE PORTE CLÉS PAR L'ALSH DU VAL VERT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « JE RIS, JE GUÉRIS »**

Rapporteur : Madame Marie MARQUARSEN

- FIXE le prix de vente d'un porte clé au tarif unique de deux euros,
- APPROUVE le reversement de l'intégralité des fonds récoltés lors de l'opération décrite ci-dessus à l'association « je ris, je guéris »,
- DÉCIDE que ce tarif de 2 euros sera appliqué aux produits dérivés issus d'ateliers réalisés au centre de loisirs du Val Vert et vendus pour des opérations similaires.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**



**N° 52 PROTOCOLE D'ACCORD MUR DE SOUTÈNEMENT - 13, RUE CHANTEPERDRIX**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE les conditions fixées sur le protocole d'accord,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel mettant un terme au litige.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 53 MOTION POUR UNE GESTION PERMETTANT L'ACCROISSEMENT DE LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE, DANS SA PARTIE LOIRE-AMONT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

APPROUVE la motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-Amont proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

MANDATE Monsieur le Maire pour demander au nom des élus du bassin de Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-Amont :

à l'Agence de l'eau en charge de la révision du SDAGE :

- d'incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau,
- d'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué sur l'amont,
- d'ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités et la répartition juste de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Au Gouvernement, par sa représentation au comité de bassin, de mettre en application la politique ci-dessus.

Au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements en faveur du stockage de l'eau et de la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité).

Aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de ressource.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

Pour : 26

Contre : 7

**Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON**

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.**

**Vu pour être affiché le 23 décembre 2020 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.**

**Le Maire**



**Michel CHAPUIS**





Service Administration Mutualisée - SF

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 22 décembre 2020 (vingt deux décembre deux mille vingt), conformément aux prescriptions des articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Le Puy-en-Velay, le 22 décembre 2020,

Le Maire,



Michel CHAPUIS

